



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

## Première Commission

6<sup>e</sup> séance

Jeudi 5 octobre 2000, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. U Mya Than ..... (Myanmar)

*En l'absence du Président, M. Guani (Uruguay),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

### Points 65 à 81 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**M. Westdal** (Canada) (*parle en anglais*) :  
Monsieur le Président, au nom de la délégation canadienne je tiens à vous féliciter pour votre élection à la vice-présidence de la Première Commission.

À l'occasion de cette première Assemblée générale du nouveau millénaire, il serait bon que nous fassions le point, que nous examinions de façon globale les progrès que nous avons réalisés en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement à l'échelle planétaire. Notre situation est complexe et dynamique et ne peut être décrite en des termes simples. Des événements en tout genre, heureux ou malheureux, surviennent constamment et créent souvent des obstacles déconcertants. Le monde évolue considérablement, parfois dans le bon sens, parfois non. Et nos affaires internes connaissent elles-mêmes une évolution encore plus profonde et globale, qui est souvent imperceptible. Les personnes qui essaient de ne saisir que des instantanés de notre réalité

quotidienne complexe sont souvent dans l'erreur et manquent presque toujours d'informations.

C'est donc en toute humilité que j'entends décrire la vision qu'a le Canada des véritables préoccupations de la Commission. Ce faisant, je prends la liberté d'invoquer l'héritage de M. Pierre Elliott Trudeau, décédé il y a une semaine. Au cours des 16 années pendant lesquelles il a dirigé les affaires du Canada, son engagement à l'égard du désarmement nucléaire a été profond et actif. À la délégation canadienne, nous nous inspirons de sa vision et, par notre action, nous voulons lui rendre hommage.

Il est vrai que les années d'espoir et de progrès à propos du désarmement dans l'après-guerre froide ont été suivies par d'importantes déconvenues, par une nouvelle rationalisation des arsenaux nucléaires et l'association de ces derniers à un certain prestige national, par une indifférence généralisée du public à propos des dangers que représentaient les armes nucléaires et, surtout, par une véritable prolifération de ces armes. Mais il est également vrai qu'ici même, au printemps dernier, notre traité le plus important, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), a bénéficié d'un soutien exceptionnel qui a étonné les plus sceptiques. En effet, 187 nations, soit tous les pays de la planète sauf quatre, ont convenu que l'universalité et le respect du TNP étaient essentiels. Les États dotés d'armes nucléaires ont pris une décision sans précédent puisqu'ils se sont engagés sans équivoque à éliminer totalement leurs arsenaux

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



nucléaires. On a renforcé le processus d'examen du TNP, geste fondamental, on a respecté la promesse d'une reddition des comptes permanente et approuvé un impressionnant plan d'action proposé par l'ensemble des États, y compris ceux qui sont dotés d'armes nucléaires. Le Canada a salué ces résultats historiques qu'il considérait non pas comme une fin mais comme un début, le point de départ d'une évolution plus rapide vers un monde débarrassé des armes nucléaires.

Il est vrai que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été le fruit de décennies d'espoir et de travail acharné au sein de la Conférence du désarmement, doit encore être approuvé par des États de premier ordre et que plus d'une dizaine de ratifications sont encore nécessaires pour son entrée en vigueur et que, par conséquent, tous les espoirs et tous les efforts investis dans ses promesses sont menacés. Mais il est également vrai que ce traité historique a été signé par 160 pays et ratifié par 63 d'entre eux, qu'aucun essai n'a été effectué depuis deux ans, que le réseau de surveillance et de vérification du Traité est en cours d'établissement, qu'il existe entre les cinq États dotés d'armes nucléaires un moratoire des essais, respecté par tous, et que le coût politique des essais, c'est-à-dire le degré d'opposition à l'encontre de toute nouvelle expérimentation d'armes capables d'exterminer la race humaine, est certainement plus élevé que jamais et continue à augmenter.

Le Canada veut faire en sorte de rendre prohibitif le coût politique de tout nouvel essai. Nous voulons que l'interdiction des essais soit absolue. Nous ne voulons plus d'essais, plus jamais. C'est pourquoi nous avons insisté pour que le Traité contienne une disposition incitant les pays à le ratifier. Nous nous associerons aux pays qui, conformément à cet instrument, planifient une deuxième conférence qui se déroulera ici même, à New York, et fera la promotion d'une entrée en vigueur anticipée, et nous en appelons directement aux 14 gouvernements dont la ratification est toujours nécessaire à l'entrée en vigueur du Traité pour qu'ils le fassent sans délai.

On oublie trop souvent que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne porte pas seulement sur les armes nucléaires mais aussi, dans son préambule, sur les moyens de véhiculer la force nucléaire. La prolifération des missiles préoccupe évidemment le monde entier, et celle-ci est souvent conjuguée aux plans pour une défense nationale

antimissile. Il est vrai que de tels projets font craindre des mesures unilatérales, la mise en péril ou l'abandon du Traité sur les missiles antibalistiques, un climat d'instabilité stratégique, un retour à la course aux armements et un avenir sombre pour les partisans de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement. Il n'en est pas moins vrai que la décision du Président Clinton de ne pas autoriser pour le moment le déploiement d'un système national de défense antimissile tient compte ainsi des préoccupations et des opinions exprimées par d'autres intervenants et du risque d'entraîner une nouvelle course aux armes planétaires. La communauté internationale a réaffirmé que le Traité sur les missiles antibalistiques était une des pierres angulaires de la stabilité stratégique et que l'on déployait de plus en plus d'énergie et d'efforts pour enrayer la prolifération des missiles équipés d'armes de destruction massive. C'est précisément cette prolifération qui motive les partisans de la défense antimissile, aussi déstabilisante que puisse être leur démarche.

Les tenants du régime de contrôle de la technologie relative aux missiles ont intensifié leur lutte contre la prolifération des armes nucléaires et ils mettent actuellement en oeuvre des initiatives visant à susciter la confiance d'un plus grand nombre d'intervenants et à leur faire accepter des mesures normatives. Ils prévoient l'élaboration de codes de conduite. Au début de cette année, à Moscou, les Présidents Clinton et Poutine ont convenu de créer un centre géré conjointement par les Russes et les Américains, qui superviserait l'échange des données fournies par les systèmes d'alerte rapide, ainsi que les notifications de lancement de missiles. Le centre pourra jouer un rôle important dans les annonces multilatérales préalables au lancement et servir de système de vérification auquel participeraient tous les États dotés de programmes de fusées civiles ou militaires.

Il est vrai que les États du Nord-Est de l'Asie et du Moyen-Orient cherchent à se procurer des armes de destruction massive et les moyens de les transporter. Mais il est également vrai que la situation est en train d'évoluer dans le bon sens en ce qui concerne le rapprochement des deux Corées, et nous gardons l'espoir qu'il en sera de même pour ce qui est du Moyen-Orient.

Par ailleurs, comme l'ont exprimé clairement les participants au récent Sommet du Millénaire, la race

humaine est de plus en plus intégrée et partage de plus en plus de valeurs communes de solidarité et de sécurité des personnes – valeurs qui sont tout simplement incompatibles avec l'existence même d'arsenaux nucléaires capables de détruire toute civilisation et une grande partie de la vie sur la terre.

Les États dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé que la dissuasion nucléaire était le principal élément garantissant leur sécurité et que les armes nucléaires étaient considérées par certains comme des symboles de puissance et de prestige national. Par contre – et c'est très rassurant – la Russie est désormais membre du Partenariat euro-atlantique pour la paix et coopère avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) au sein du Conseil conjoint permanent. Les Présidents Clinton et Poutine ont accepté de reprendre les négociations START et lancé une initiative de coopération axée sur la stabilité stratégique, destinée à gagner la confiance de tous les intervenants et à enrayer la prolifération. Les relations entre les grandes Puissances sont aujourd'hui plus constructives et les perspectives de paix plus encourageantes que depuis bien des décennies. Et l'OTAN, avec la participation active du Canada, est en train de revoir ses options de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmements étant donné l'importance décroissante des armes nucléaires.

En outre, le nombre total d'armes nucléaires continue de baisser. La Russie a proposé l'instauration de niveaux de réduction réciproque plus bas que ce que prévoyait l'Accord d'Helsinki en 1997, et le Royaume-Uni et la France ont, pour leur part, réduit considérablement leurs arsenaux nucléaires, démontré une plus grande transparence et cessé de fabriquer des matières fissiles à des fins militaires.

Il est vrai que les stocks de matières fissiles utilisables à des fins militaires sont très élevés, que certains importants systèmes de contrôle perdent de leur efficacité, minés par les difficultés économiques, et que les négociations relatives au Traité d'interdiction de la production de matières fissiles sont au point mort, bloquées par l'inertie de la Conférence du désarmement.

Par contre, il faut également préciser que les États-Unis et la Russie collaborent activement au contrôle et à l'élimination des stocks excédentaires de plutonium. Nous saluons d'ailleurs l'accord bilatéral qu'ont récemment signé les deux pays à propos de la

gestion et de l'élimination du plutonium qui n'est plus utilisé à des fins militaires. En outre, les États-Unis, la Russie et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont lancé une initiative trilatérale visant à placer les matières pouvant être utilisées à des fins militaires sous la supervision de l'AIEA. En outre, les garanties de l'AIEA sont régulièrement renforcées. Dans ce contexte, il m'est agréable de rappeler que le protocole additionnel de l'AIEA est entré en vigueur au Canada en mars dernier.

Certes, les priorités à très court terme sont claires mais la route qui nous conduit à l'élimination totale des armes nucléaires est semée d'incertitudes et de risques évidents. De plus, de tels risques sont bien peu de chose face à ce qui nous attend si nous ne progressons pas en matière de désarmement, c'est-à-dire la prolifération assurée des armes nucléaires. Depuis le début de l'ère du nucléaire cette option n'a jamais été exempte de risques. Ceux qui redoutent les conséquences d'un désarmement progressif doivent évaluer ces risques par rapport aux énormes dangers qui nous attendent si nous pensons que nous devons avoir le beurre et l'argent du beurre et prôner indéfiniment la non-prolifération sans désarmement nucléaire.

*(l'orateur poursuit en français)*

Comme l'a déclaré le Ministre canadien des affaires étrangères, Lloyd Axworthy, au printemps dernier devant les participants à la Conférence d'examen du TNP, le risque d'anéantissement nucléaire demeure la plus grave menace pour la sécurité humaine. Malgré l'effroyable potentiel des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, ce sont les armes de petit calibre, les armes légères et les mines terrestres qui tuent le plus à l'heure actuelle.

Les armes de petit calibre qui sont nombreuses, peu coûteuses et faciles à utiliser, blessent et tuent des milliers de personnes chaque année, en majorité des civils. L'année prochaine, une conférence internationale très importante sera consacrée à tous les aspects du commerce illicite des armes légères. Elle débouchera sans doute sur un plan international contenant des mesures concrètes et un calendrier de mise en oeuvre prévoyant un abaissement du nombre d'armes de ce type en circulation à l'échelle de la planète, la prévention des transferts problématiques, la promotion de la transparence et la réduction des fléaux que causent ces armes, c'est-à-dire la multiplication

des conflits armés, les violations graves des droits de la personne et les troubles sociaux.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Le Canada espère que les progrès que nous réalisons collectivement dans la lutte contre la vente illicite d'armes légères et de petit calibre seront semblables à ceux que nous avons réalisés dans la lutte contre les mines terrestres. Depuis la première réunion des États signataires de la Convention d'Ottawa, qui s'est déroulée l'année dernière au Mozambique, le soutien accru aux principes énoncés dans ce texte a généré des résultats concrets: l'utilisation des mines antipersonnel est en diminution, leur commerce à l'échelle internationale a pratiquement cessé et leur production connaît un net ralentissement, tout comme le nombre des victimes de nouvelles mines, les stocks sont rapidement détruits, les États qui n'ont pas encore signé la Convention la respectent quand même, les programmes mondiaux de suppression de ces mines bénéficient de ressources de plus en plus importantes, des organisations internationales, telles que le Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN, redoublent d'efforts et d'imagination et la portée et l'impact de ces programmes augmentent.

Ces tendances encourageantes montrent jusqu'où nous pouvons aller – et à quelle vitesse – pour améliorer la sécurité des personnels lorsque nous nous intéressons à l'être humain avant l'État et que nous accordons la priorité absolue à la protection des populations civiles. Je suis donc ravi que M. Dhanapala ait annoncé, lundi, que le Département des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement allaient organiser une discussion sur le thème du désarmement en tant qu'action humanitaire afin d'étudier le lien entre désarmement et sécurité humaine.

Je parlerai en dernier lieu de la Conférence du désarmement parce que, comme chacun le sait, de par sa position dans l'ordre alphabétique, le Canada assumera la présidence de la Conférence au début de la session de l'année prochaine.

Notre seule et unique instance de négociations multilatérales sur la maîtrise des armements et le désarmement est paralysée depuis deux ans. Grâce à l'engagement et au talent des présidents qui se sont succédé au cours de la dernière session à la tête de la Conférence du désarmement, les représentants de l'Autriche, du Bangladesh, du Bélarus, de la Belgique,

du Brésil et de la Bulgarie, nous sommes très près d'un accord relativement à un programme de travail qui portera sur un traité d'interdiction de production des matières fissiles, le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Le coût politique que devront assumer les États disposés à empêcher la communauté internationale de réaliser des progrès en matière de désarmement, qui sont à sa portée grâce à la Conférence du désarmement, est de plus en plus élevé. Nous entendons mettre à profit les particularités et responsabilités propres à sa première présidence de la session 2001 de la Conférence pour remettre la Conférence au travail. Mais le succès de cette entreprise dépendra comme toujours de la volonté politique collective des États membres de la Conférence. Nous pensons qu'il n'est pas possible de mettre un frein encore longtemps aux perspectives de désarmement à l'échelle mondiale et que le vent souffle dans notre direction. À la Conférence du désarmement et dans le cadre de nos efforts axés sur la non-prolifération, la maîtrise des armements et le désarmement, nous continuerons à saisir les occasions qui se présenteront, à garder espoir et à nous engager activement, soucieux d'assurer à tout prix la sécurité humaine dans un monde plus sûr.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : La Commission a déjà présenté ses condoléances à la délégation du Canada à la suite du décès de l'ancien Premier Ministre Trudeau. Je voudrais dire à nouveau que nous éprouvons tous une grande tristesse.

**M. Holum** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de la France, de la République populaire de Chine, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique. C'est pour moi un grand plaisir d'annoncer que nos cinq pays se sont mis d'accord sur le texte d'une déclaration relative aux assurances de sécurité données à la Mongolie en ce qui concerne les armes nucléaires. Je me permettrai de donner lecture de ce texte afin qu'il figure dans le compte-rendu de la Commission.

La déclaration, intitulée « Déclaration sur les assurances de sécurité données à la Mongolie en raison de son statut d'État exempt d'armes nucléaires », se lit comme suit :

« La France, la République populaire de Chine, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni

de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique,

Se félicitant de la déclaration, par la Mongolie, de son statut d'État exempt d'armes nucléaires,

Tenant compte du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi que de sa situation géographique particulière,

Se félicitant de la politique de la Mongolie visant à établir des relations pacifiques, amicales et mutuellement avantageuses avec les États de la région et d'autres États,

Confirment ce qui suit :

1. La France, la République populaire de Chine, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique réaffirment leur volonté de coopérer avec la Mongolie pour appliquer la résolution 53/77 D de l'Assemblée générale des Nations Unies du 4 décembre 1998 relative au statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

2. La France, la République populaire de Chine, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique réaffirment leur volonté de demander au Conseil de sécurité des Nations Unies de prendre des mesures immédiates afin d'aider la Mongolie, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, conformément aux dispositions de la résolution 984 (1995) en date du 11 avril 1995, au cas où la Mongolie serait victime d'un acte d'agression ou d'une menace d'agression incluant l'emploi d'armes nucléaires.

3. La France, la République populaire de Chine, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique, réaffirment, dans le cas de la Mongolie, leurs assurances négatives de sécurité respectives comme il ressort de leurs déclarations publiées les 5 et 6 avril 1995 et auxquelles la résolution 984 (1995) du Conseil de

sécurité des Nations Unies du 11 avril 1995 fait référence.

4. La République populaire de Chine et la Fédération de Russie rappellent et confirment les engagements juridiquement contraignants qu'ils ont pris à l'égard de la Mongolie en vertu de la conclusion de traités bilatéraux avec la Mongolie sur ces questions. »

Cette déclaration a été préparée par nos cinq pays sur la base du statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Selon nous, la situation géographique particulière de la Mongolie justifie que nos cinq pays fournissent des assurances de sécurité de cette façon, étant donné que la Mongolie n'est pas en mesure d'obtenir les assurances de sécurité normalement fournies par les protocoles aux traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires.

Ayant réuni le consensus sur la résolution 53/77 D concernant la sécurité internationale de la Mongolie et son statut d'État exempt d'armes nucléaires, les cinq États dotés d'armes nucléaires se sont félicités d'être parvenus à un arrangement fournissant ces assurances de sécurité. La déclaration que je viens de lire aux fins de compte-rendu répondra pleinement, nous l'espérons, à ce besoin. Nous pensons également que nos actions renforcent davantage le TNP en donnant ainsi la preuve de notre souplesse face aux préoccupations de sécurité des États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP. À cet égard, les États dotés d'armes nucléaires font remarquer que la situation de la Mongolie ne s'applique à aucun autre État quel qu'il soit.

La déclaration ne peut être enregistrée en tant que telle au titre de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. Nous souhaitons cependant dire clairement aux fins du compte-rendu que les cinq États dotés d'armes nucléaires maintiennent fermement leur engagement à l'égard des assurances données dans la déclaration.

Avec la publication de cette déclaration, nos cinq pays, en tant qu'États dotés d'armes nucléaires, estiment avoir pleinement rempli l'engagement qu'ils ont pris à l'égard de la Mongolie, conformément aux termes de la résolution 53/77 D.

Nos cinq pays envisagent de demander aux Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de

sécurité de diffuser cette déclaration en tant que document officiel de leurs instances respectives. En outre, nous veillerons à ce que la déclaration soit diffusée en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.

**M. Estévez-López** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Avec le présent débat général, nous entamons une fois encore les travaux de la Première Commission de l'Assemblée générale. Nous devons maintenant nous consacrer à l'examen des questions de désarmement et de sécurité internationale dont nous sommes chargés. Nous allons adopter ou rejeter les projets de résolution présentés. Le succès de ce que nous entreprendrons dépendra dans une grande mesure de la façon dont nous conduirons nos travaux ici, à la Première Commission. C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux de l'élection de M. Than à la présidence de la Commission: ses qualités diplomatiques et sa connaissance des questions que nous aurons à examiner permettront sans nul doute d'atteindre les objectifs souhaités. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Dans les interventions des différentes délégations au cours du débat général, il est de tradition de se féliciter les uns les autres des progrès éventuels réalisés dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale depuis la précédente session. De plus, il est de coutume d'exhorter les Membres de l'Organisation des Nations Unies à faire tout leur possible pour effectuer des progrès en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération nucléaires, la destruction des arsenaux nucléaires, la création de zones exemptes d'armes nucléaires, l'appui au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'élimination des armes chimiques et biologiques, les contrôles sur la fabrication et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, des armes classiques, et le déminage. Il est également de coutume d'offrir son soutien à toutes les activités menées dans ces domaines par l'Organisation des Nations Unies. Chaque année nous adoptons également des résolutions visant à trouver une solution aux problèmes qui nous préoccupent au même titre d'ailleurs que la communauté internationale.

Malgré tous les progrès effectués au cours des années, force est de constater que nous devons prendre conscience que ce que nous réalisons ou ne réalisons pas ici ne concerne pas seulement les intérêts ou l'existence de la Première Commission mais ceux de

l'humanité dans son ensemble. S'il peut paraître exagéré d'exprimer les choses de cette façon, il ne faut cependant pas oublier que nous sommes ici pour étudier les moyens de mettre un terme à la fabrication et de démanteler les armes qui menacent la sécurité de tous – non seulement des représentants présents entre ces quatre murs mais des milliards d'être humains qui se trouvent à l'extérieur de ces murs. Nous sommes ici pour discuter des moyens de renforcer les contrôles sur la fabrication, la vente et la circulation des armes qui, aussi petites soient elles, n'en sont pas moins capables de faucher des vies humaines. Nous sommes ici pour tenter d'interdire les activités préjudiciables à l'humanité, tels la production, le trafic et la vente de stupéfiants.

Nous sommes ici également pour examiner les moyens de mettre fin à la fabrication et à l'emploi des mines et autres dispositifs explosifs qui menacent des vies et obstruent le processus de reconstruction qui suit la fin d'un conflit armé, empêchent de nombreuses familles de reconstruire leur foyers et d'avoir accès à leurs champs, aux sources d'eau potable, aux ateliers, aux écoles, aux services de santé et autres infrastructures essentielles.

Nous sommes ici pour parler du droit de tous les êtres humains à vivre dans des zones exemptes d'armes nucléaires, c'est-à-dire du droit que nous avons tous à vivre à l'abri du danger que représente l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins de destruction. En fait, nous pouvons, en résumé, dire que nous sommes venus à la Première Commission pour parler du droit de tous à la vie. Il serait vain de venir ici discuter à la légère si nous ne sommes pas animés de la volonté politique nécessaire pour mettre en pratique les engagements que nous prenons et les propositions que nous avançons.

Il est temps de cesser de débattre de la question de savoir qui détient la plus forte capacité en matière d'armements, qui agit au titre de la légitime défense et qui agit pour semer l'instabilité sur les plans international ou régional. Ici, nous devons, avec courage, assumer la responsabilité que nous partageons tous à des degrés plus ou moins grands, à savoir parvenir au désarmement complet, mettre un terme au commerce illicite des armes légères et mettre en place des contrôles plus stricts en ce qui concerne la fabrication de ces armes.

Je veux dire que nous devons, ensemble, c'est-à-dire les 189 États Membres de l'Organisation – et non

pas simplement 80, 100 ou 179 pays – tenter de mettre de l'ordre dans notre maison, à savoir garantir la sécurité internationale au moyen du désarmement.

Le projet préparé par le groupe des États intéressés, sous l'égide de l'Allemagne, et intitulé « Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement » prouve que lorsque la conviction existe on peut trouver une solution aux problèmes à condition, bien sûr, que les actes soient accompagnés de la volonté politique nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.

C'est pourquoi le Guatemala qui, pendant plus de 40 longues années, a subi les conséquences néfastes d'un conflit interne qui s'est traduit par la mort, la destruction et la douleur, appelle une fois encore tous les membres de la communauté internationale à unir leurs efforts dans la lutte engagée contre les armes nucléaires, chimiques, biologiques, légères et de petit calibre ainsi que contre les armes classiques, les mines antipersonnel et tout ce qui porte atteinte à la vie et à la sécurité des êtres humains.

Nous demandons également instamment à toutes les régions du monde qui n'ont pas encore établi de zones exemptes d'armes nucléaires d'avancer à grands pas vers la création de telles zones.

Le Guatemala, situé dans une région du monde exempt de ces armes, reconnaît les avantages que l'on peut tirer de cette situation et estime que tous les pays du monde disposent du même droit.

Enfin, nous appuyons sans réserve la tenue de la Conférence sur le commerce illicite des armes légères, prévue l'été prochain, et avons l'intention de travailler, avec d'autres délégations, à sa préparation. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unis, et notamment au Département des affaires de désarmement, de poursuivre le processus visant à renforcer les Centres régionaux car ils sont un point d'appui important pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés au titre des questions inscrites à notre ordre du jour.

**M. Méndez** (Venezuela) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais féliciter le Président pour son élection à présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que grâce à son expérience et à son ferme attachement à la cause du désarmement nous avons la garantie qu'ensemble nous pourrions avancer et trouver des solutions aux problèmes dont l'examen

est confié à la Commission. Nous l'assurons de la coopération du Venezuela pour mener à bien nos travaux. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau.

De même, nous exprimons notre reconnaissance à l'Ambassadeur Raimundo González du Chili qui, l'année dernière, a présidé les travaux de la Commission maîtrise et efficacité.

C'est avec un optimisme renouvelé que nous entreprenons nos travaux étant donné la situation internationale qui semble offrir des perspectives plus favorables en ce qui concerne la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés dans le domaine du désarmement, ce qui peut avoir des répercussions très positives sur la paix et la sécurité internationales. Le succès du Sommet du Millénaire et de la sixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a créé un climat particulièrement propice à la poursuite de nos efforts en vue de l'adoption de mesures concrètes destinées à réduire les armes nucléaires et à éliminer les sources de défiance entre les pays.

Les résultats obtenus à ces deux conférences permettent de réaffirmer que, de nos jours, le multilatéralisme constitue l'instrument le plus approprié pour rechercher une solution aux problèmes considérables auxquels l'humanité tout entière doit faire face, qu'il s'agisse de la paix ou du développement économique et social dans une période caractérisée à la fois par des possibilités et des dangers sans précédent. Dans ce contexte, il est impossible de concevoir une sécurité nationale unilatérale ou absolue. Bien au contraire, traiter de phénomènes touchant à la paix et à la sécurité internationales exige la participation et la coopération de tous les États afin de progresser vers une solution globale et consensuelle de ces problèmes.

La Première Commission représente l'instance idéale pour agir de concert avec un sens des responsabilités et de l'urgence en ce qui concerne l'analyse des questions liées au désarmement et à la limitation des armements.

Bien que les possibilités d'instaurer un monde stable et sûr soient très grandes, nous pensons néanmoins que les doutes et la fatigue qui se manifestent depuis quelques années dans le domaine du désarmement constituent un des aspects les plus décourageants de ce processus. Si nous voulons

renverser cette tendance il convient de faire en sorte d'atteindre les objectifs fixés aux différents niveaux grâce à un effort soutenu et à des mesures concrètes.

À cet égard, nous sommes inquiets de l'inertie dont fait preuve la Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociations qui, une fois encore, n'a pas été en mesure de se mettre d'accord sur un programme de travail qui lui aurait permis d'assumer ses responsabilités.

Afin de revitaliser cette instance, il est indispensable de travailler dans un esprit de souplesse et de faire des efforts déterminés pour permettre la création d'un comité spécial chargé d'examiner les questions relatives au désarmement nucléaire et d'entamer dans les meilleurs délais des négociations susceptibles de conduire à l'adoption d'un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires.

Pour renforcer ces mesures, le Venezuela estime que les États membres devraient explorer des options supplémentaires, notamment la tenue d'une conférence internationale sur l'élimination des risques nucléaires ou encore la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les résultats obtenus à la sixième Conférence d'examen du TNP ont permis de réaffirmer l'engagement auquel a souscrit la communauté internationale, à savoir promouvoir au plus vite des mesures concrètes en faveur du désarmement, comme cela a été proposé par la Coalition des pays pour un nouvel ordre du jour.

Sans sous-estimer les difficultés et les limites existantes, les États parties ont réussi à donner une nouvelle impulsion à ce processus. Il appartient maintenant aux États dotés de l'arme nucléaire de s'acquitter de manière responsable de leurs obligations en tant que parties à ces instruments juridiques et de mener à terme des négociations de bonne foi avec la volonté d'ouvrir la voie à l'élimination des armes nucléaires. C'est ainsi seulement que seront respectés les obligations et les droits contractés au titre du TNP et le sens de l'équilibre auquel nous aspirons tous.

Comme nous l'avons déjà dit, les cinq prochaines années seront décisives pour la crédibilité et l'efficacité de ce régime en tant qu'instrument approprié pour le

renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Dans cette perspective, nous espérons que les États possédant les arsenaux nucléaires les plus importants poursuivront leurs efforts en vue de réduire davantage les forces stratégiques grâce à des négociations portant sur un nouveau traité. De même, nous estimons nécessaire de continuer à faire preuve de modération au cours des négociations afin d'éviter toute mesure susceptible de porter atteinte à l'intégrité des accords existants et afin de parvenir à de plus grandes réductions d'armes nucléaires.

Au cours des dernières années, nous avons constaté avec satisfaction la création progressive de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du monde. Cela souligne l'importance que nous, États Membres, attachons à cette avancée dans le cadre des efforts menés en faveur de la non-prolifération et du désarmements nucléaires. Ce mouvement vers une plus grande sécurité a été rendu possible grâce également à l'interaction croissante de ces zones créées au titre des Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba notamment.

Sur la base de ces développements, nous pouvons espérer que l'hémisphère sud et les zones adjacentes pourront être proclamés, dans un proche avenir, zone exempte d'armes nucléaires. Le Venezuela appuie la création de telles zones sur la base d'accords librement conclus entre les États de la région intéressée. À cet égard, nous appuyons les efforts menés par les pays d'Asie centrale en vue d'établir une zone exempte d'armes nucléaires dans leur région. Nous espérons que très bientôt des initiatives semblables verront le jour ailleurs et se traduiront par des résultats concrets. Le Venezuela accueille avec satisfaction la déclaration du Représentant des États-Unis faite au nom des cinq États dotés d'armes nucléaires concernant les assurances de sécurité données à la Mongolie en sa qualité de territoire exempt d'armes nucléaires. Cette mesure représente un pas important vers la pleine application de la résolution 53/77 D dans le cadre du renforcement du régime de la non-prolifération nucléaire.

La gravité du phénomène du commerce illicite des armes légères et de petit calibre ainsi que ses répercussions négatives sur la sécurité des citoyens et des États ont été reconnues par la communauté internationale, laquelle a fait savoir que ce phénomène



exacerbe l'instabilité politique et sociale des pays qui ont été le théâtre de conflits armés. Comme nous l'avons déjà dit, les liens existant entre le commerce illicite des armes et d'autres manifestations d'incivilité telles que le terrorisme et le commerce illicite de drogues, font que ces phénomènes vont au-delà de la sécurité nationale et peuvent se transformer en un problème ayant des incidences négatives non négligeables sur la sécurité régionale et internationale.

La communauté internationale a, de façon organisée, commencé à prendre des mesures pour trouver une solution à ce problème. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects est appelée à apporter une contribution importante dans la lutte contre cette activité illicite. Sur la base de la coopération et d'expériences régionales qui ont été menées, nous appuyons la mise en place d'une programme politique consensuel afin de contrôler et de réduire les stocks excessifs de ces armes, qui constituent, en outre, un problème grave touchant les droits de l'homme et le développement de nos pays.

Par ailleurs, le Venezuela appuie les initiatives prises en vue de renforcer le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine, dont le siège est à Lima. Il convient, selon nous, d'accorder à ce centre les ressources nécessaires pour lui permettre de mener à bien les tâches qui lui sont confiées.

Enfin, je tiens à réaffirmer que l'action multilatérale est, selon nous, le moyen le plus approprié pour rechercher des solutions aux problèmes d'intérêt commun qui, de par leur nature et leur portée, exigent des réponses collectives fondées sur le dialogue et la coopération. Dans le domaine du désarmement, compte tenu de leur expérience et de leur légitimité, les Nations Unies représentent l'autorité logique pour promouvoir l'adoption de mesures de désarmement et de maîtrise des armements visant à renforcer la paix et la sécurité internationales.

**M. Sepelak** (République tchèque) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation de la République tchèque, je tiens à féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection. Je suis convaincu que les travaux de la Commission seront constructifs et couronnés de succès et j'assure le Président que la délégation tchèque l'appuiera sans réserve dans l'accomplissement de sa lourde tâche.

Ma délégation s'est associée à la déclaration faite, au nom de l'Union européenne et des pays associés, par la présidence française. Cependant, je voudrais brièvement exprimer la position de mon pays à l'égard de certaines questions dont nous aurons à débattre dans cette instance.

La République tchèque appuie toutes les mesures concrètes relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs ainsi qu'au désarmement nucléaire tant dans le cadre de pourparlers multilatéraux et bilatéraux que dans celui d'initiatives unilatérales. À cet égard, je voudrais mentionner la sixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue cette année. La République tchèque considère les résultats obtenus comme positifs. Nous appuyons toutes les actions tendant à l'universalisation et à la mise en oeuvre du TNP. Nous sommes d'accord avec les pays qui demandent la concrétisation rapide des engagements résultant des dispositions du Document final de la Conférence, ce qui démontrerait avant toute chose la volonté politique des États parties.

La République tchèque est également favorable à une prochaine entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et demande aux États qui n'ont pas encore signé ou ratifié cet instrument de la faire sans retard. Cependant, une vérification efficace de la réalisation des engagements découlant du Traité exige la mise au point définitive et la mise à l'épreuve dans la pratique du Système de surveillance internationale, ou tout au moins de l'essentiel de ce système. À cette fin, mon pays participe activement à la mise en place d'un réseau de stations de surveillance et au fonctionnement d'un réseau de transmission de l'information.

La République tchèque est, de même, un partisan résolu des zones exemptes d'armes nucléaires et des zones exemptes d'autres types d'armes de destruction massive. Cependant, leur création doit être fondée sur le principe du libre consentement des pays participants et sur les principes approuvés à la session d'avril 1999 de la Commission du désarmement. Selon nous, exercer des pressions pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans des régions n'ayant pas les conditions politiques requises ou le consensus nécessaire de tous les pays intéressés, ne serait pas une attitude très positive.

Depuis longtemps, la communauté internationale est exposée aux menaces posées par les armes chimiques et biologiques. La mise en oeuvre effective de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction exige une mise au point définitive de son Protocole de vérification. À cet égard, la République tchèque appuie sans réserve l'initiative du Président du Groupe spécial d'experts, l'Ambassadeur Toth de Hongrie, et estime qu'une approche commune de tous les États parties, fondée sur le pragmatisme et le compromis, nous permettra d'atteindre le but visé.

En ce qui concerne la Convention sur les armes chimiques, la République tchèque est au nombre des pays favorables à son universalisation. Nous apprécions les résultats obtenus par le Secrétariat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à La Haye en ce qui concerne la mise en place d'un système de vérification efficace de l'application des engagements pertinents des États parties ainsi que la formation du personnel et d'inspecteurs de l'organisation, à laquelle mon pays participe également activement.

Comme je l'ai déjà indiqué, la République tchèque estime que pour rendre le monde plus sûr il convient avant tout de poursuivre le processus de désarmement et de la non-prolifération des armes de destruction massive. À cet égard, mon pays considère toujours le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la limitation des systèmes de missiles antibalistiques comme l'un des facteurs importants de la stabilité stratégique dans le monde. Bien que le renforcement des capacités de défense contre une éventuelle attaque soit, à nos yeux, une mesure absolument légitime que tout Gouvernement doit pouvoir prendre, nous estimons cependant que le problème de la sécurité est complexe car il est lié aux intérêts de nombreux pays dans ce domaine. Nous craignons qu'une approche unilatérale pourrait faire de nouveau surgir le risque d'une course aux armements avec toutes les conséquences négatives que nous connaissons fort bien depuis l'époque de la guerre froide.

La République tchèque est favorable à toutes les initiatives internationales visant à une plus grande transparence et à un niveau plus élevé d'échanges d'informations portant sur la fabrication et le commerce des armes classiques, notamment la

possibilité de créer un nouveau registre pour certains types d'armes légères et de petit calibre utilisées à des fins militaires, en étendant, sous forme d'une annexe, l'actuel Registre des armes classiques, dites « lourdes », des Nations Unies. Mon pays appuie également les efforts menés pour arriver à un contrôle plus strict des transferts d'armes légères et de petit calibre et à la prévention de leur accumulation déstabilisatrice. À cet égard, mon pays attache une grande importance à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite d'armes légères qui se tiendra en 2001. Pour ce qui est de la transparence en matière d'armements en général, la République tchèque, qui participe de façon régulière aux registres des armes classiques et des dépenses militaires des Nations Unies, est favorable à l'universalité de la participation des pays membres à ces registres et à une fourniture régulière des données demandées.

S'agissant des mines antipersonnel, la République tchèque, en tant que pays ayant ratifié la Convention d'Ottawa en 1999, considère l'universalité de la Convention et sa mise en oeuvre effective d'une importance particulière. C'est pourquoi mon pays appuie les conclusions de la Deuxième réunion des États parties à la Convention d'Ottawa, qui s'est tenue en septembre dernier, et se déclare prêt à leur réalisation concrète.

Je saisis cette occasion pour évoquer brièvement la situation de la Conférence du désarmement à Genève. N'étant pas membre de la Conférence du désarmement, mon pays partage la déception générale en ce qui concerne le déroulement des débats au sein de cette instance mondiale de désarmement, ou plutôt l'enlisement prolongé de ces débats. Cette situation entrave, en effet, la mise en oeuvre des conclusions de la sixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour revitaliser cette instance tous les pays participants, notamment les États dotés d'armes nucléaires, doivent être animés d'une grande volonté politique.

À cet égard, j'exprime l'espoir que les États membres de la Conférence du désarmement feront tout leur possible pour parvenir à entamer des négociations de fond, non seulement sur le traité interdisant la fabrication des matières fissiles mais également sur d'autres problèmes précis que ces États se sont engagés à résoudre en adoptant le Document final de la sixième Conférence d'examen du TNP.

Quant à la composition de la Conférence du désarmement, mon pays estime qu'elle ne doit pas être gelée artificiellement et que tous les pays désireux de participer pleinement à ses travaux devraient être autorisés à le faire sans retard. La République tchèque est également convaincue que l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement ne porterait nullement atteinte à l'efficacité des négociations qui se déroulent dans cette instance.

Je voudrais rappeler que l'ancienne Tchécoslovaquie était au nombre des membres fondateurs de la Conférence du désarmement et que la République tchèque, l'un de ses États successeurs, est tout à fait prête à devenir membre à part entière de la Conférence.

Pour terminer, je tiens à assurer la Commission de l'appui constant et ferme de mon pays à tous les efforts visant à redynamiser le processus du désarmement. J'exprime également l'espoir que les débats de la Première Commission contribueront à la mise en oeuvre rapide de mesures concrètes relatives au désarmement et à la non-prolifération des armes de destruction massive adoptées dans les différentes instances de désarmement, ce qui nous rapprocherait de l'élimination progressive de ces armes et renforcerait la paix mondiale.

**Mme Bešker** (Croatie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir que de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter pour votre élection au poste de Vice-Président. Nos félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Cette année, la présente session est censée revêtir une importance particulière, car elle se déroule dans le cadre de l'Assemblée générale du Millénaire et à la suite de nombreuses manifestations organisées à cette occasion, notamment le Sommet du Millénaire des Nations Unies, qui a revêtu une dimension historique.

Le Sommet et le débat général ont souligné le rôle des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité. La plupart des participants au débat ont abordé la question du désarmement en tant qu'élément central de l'évolution du régime de sécurité internationale.

Au terme du débat général, le Président de l'Assemblée générale nous a appelés à

« conserver l'esprit du millénaire et d'agir en ayant conscience de l'urgence et non pas comme s'il s'agissait d'expédier les affaires courantes ». (A/55/PV.28)

Il a également fait référence aux multiples solutions susceptibles de servir les intérêts nationaux de tous les États.

Ces deux recommandations sont très pertinentes pour assurer le succès des débats de la Première Commission.

Je voudrais également attirer l'attention sur le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Organisation. Le rapport fait une évaluation succincte de l'évolution de la situation dans le domaine du désarmement et demande que des mesures supplémentaires soient prises pour renforcer la sécurité mondiale.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint qui, dans sa déclaration d'ouverture, a commenté de façon très claire le rapport du Secrétaire général. La Croatie apprécie vivement les vues exprimées dans le rapport du Secrétaire général et dans les observations du Secrétaire général adjoint.

Dans les interventions que nous avons entendues jusqu'à présent nombre de nos collègues ont dressé un bilan précis de nos travaux en soulignant les aspects positifs et négatifs et en faisant ressortir les responsabilités de chacun. Je limiterai donc mes observations au minimum, tout en réaffirmant l'attachement de la Croatie au désarmement et au multilatéralisme, éléments essentiels pour garantir la primauté du droit dans le domaine du désarmement.

D'abord, les aspects positifs: la Croatie se félicite de l'important résultat de la récente Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous saluons tous ceux qui ont contribué à ce succès, notamment les États initiateurs du « nouvel Ordre du jour » pour la détermination dont ils ont fait preuve.

La Croatie prend acte des progrès effectués dans la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques. Ces activités de vérification qui se déroulent normalement sont un message positif pour les autres régimes de maîtrise des armements. Nous apprécions vivement le potentiel humanitaire de la Convention d'Ottawa. En tant que pays touché par les mines nous sommes malheureusement conscients que

le manque de ressources destinées aux activités antimines pourrait compromettre ce potentiel.

Par ailleurs, la Croatie attache une grande importance au désarmement régional et aux mesures propres à consolider la confiance. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le domaine de la maîtrise régionale des armes en Europe, notamment dans le cadre des Accords de paix de Dayton, du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, du Document de Vienne et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en ce qui concerne les décisions relatives à la coopération en matière de sécurité. Nous sommes heureux d'informer la Commission qu'à la suite des récentes négociations fructueuses entre la Croatie et l'Allemagne, le premier centre fonctionnel sur les questions de sécurité du Pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est a été créé en Croatie. Ce centre permettra d'activer la mise en oeuvre des accords sur la maîtrise des armements ainsi que la coopération régionale dans ce domaine.

J'en viens maintenant aux aspects négatifs: nous savons tous que nos réalisations ne sont pas à la hauteur de nos engagements et de nos obligations. L'augmentation des dépenses militaires au niveau mondial, l'inertie de la Conférence du désarmement, la prolifération des armes de destruction massive – notamment des armes nucléaires – et de leurs vecteurs, l'élaboration de nouveaux concepts dans les affaires militaires sont des symptômes évocateurs de la maladie chronique qui frappe le désarmement. Notre défi et notre responsabilité sont à la fois simples et difficiles. Ils sont simples parce que nous voulons tous vivre et que nos enfants puissent vivre dans la paix et la dignité. Ils sont difficiles parce que nous devons tenir compte de paramètres politiques contradictoires et incertains et de l'impératif qui est le nôtre, à savoir aller vers l'instauration d'un monde meilleur et sûr.

En matière de désarmement, la route est tracée par le Document final de 2000 du TNP, par la prochaine conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et par les instruments juridiques existants en matière de désarmement. Le Département des affaires de désarmement fournit des orientations et un appui précieux à cet égard. De plus, nous tenons prendre en considération le potentiel de la société civile. Le partenariat et la coopération entre la société civile et les gouvernements engagés, qui ont montré leur force extraordinaire dans le processus d'Ottawa, sont des

outils puissants qui peuvent nous aider à faire progresser l'ordre du jour de la maîtrise des armements.

Il nous faut compter sur un engagement massif, le savoir-faire et la ténacité pour atteindre nos objectifs communs. Tout dépend de notre volonté politique et nous devons tous travailler assidûment pour faire prévaloir cette volonté politique. À cet égard, il convient de garder en mémoire les recommandations du Président de l'Assemblée générale. Premièrement, nous devons conserver l'esprit du millénaire, ce qui veut dire que nous devons traduire nos engagements en actes. Deuxièmement, dans notre quête d'un ordre fondé sur la sécurité coopérative, nous devons tenter de trouver des solutions multilatérales dans l'intérêt de tous et afin qu'aucun pays épris de paix ne soit lésé.

**Le Président par intérim** (*par en espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais demander aux représentants qui conversent au fond de la salle de bien vouloir faire silence car cela perturbe nos travaux.

**M. Kuindwa** (Kenya) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Président et les membres du Bureau pour leur élection. Ma délégation est convaincue que le Président mènera nos travaux à bonne fin.

L'année dernière, les résultats obtenus dans le domaine du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales ont été mitigés. D'une part, la Conférence d'examen 2000 du Traité sur la non-prolifération, tenue en mai dernier, a enregistré un succès sans précédent puisque tous les États nucléaires ont résolument décidé, et ce pour la première fois, d'oeuvrer pour l'élimination des armes de destruction massive. Nous attendons maintenant la mise en oeuvre concrète des décisions de la Conférence, notamment la signature du Traité par les pays qui ne l'ont pas encore fait.

En sa qualité de membre de la Conférence, le Kenya considère que les deux questions cruciales, c'est-à-dire le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, devraient être étudiées en priorité par la Conférence. Depuis quatre ans, cette instance est frappée de paralysie parce que des États membres s'opposent à une discussion de fond sur ces deux questions essentielles et sur le traité interdisant la production des matières fissiles. Nous

leur demandons instamment de revoir leur position afin que nous puissions aller de l'avant.

L'état du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne s'est pas non plus amélioré. La réticence que semble éprouver une grande Puissance nucléaire à ratifier le traité constitue un obstacle majeur. De même, les essais d'armes nucléaires en Asie du Sud n'ont pas fait avancer la cause de la non-prolifération des armes nucléaires. En résumé, la situation du désarmement nucléaire n'est guère brillante et nous espérons que l'esprit de la Conférence d'examen 2000 du TNP prévaudra et nous permettra de réaliser des progrès dans ce domaine.

La prolifération de la technologie des missiles constitue un autre développement inquiétant. Cette technologie est de plus en plus diffusée. Les fusées, qui jouent un rôle crucial dans l'amélioration de la vie humaine pour ce qui est des communications et autres utilisations civiles, sont en même temps des vecteurs potentiels d'armes nucléaires, chimiques et biologiques. Nous demandons instamment que cette menace soit examinée de manière globale et équilibrée tout en préservant les utilisations réellement civiles. À cet égard, le Régime de contrôle des technologies de missiles devrait faire office de modèle.

Ma délégation se félicite de la décision prise récemment par les États-Unis d'Amérique de ne pas déployer une défense nationale de missiles. Il est évident que le déploiement d'un tel système rendrait caduc le Traité sur les missiles antibalistiques de 1972 et ouvrirait un nouveau chapitre dans la course aux armements. Selon nous, la sécurité est indivisible et aucun pays ne peut se doter d'une sécurité unilatérale. La meilleure défense contre les missiles est leur élimination complète.

Je voudrais aborder maintenant deux questions qui préoccupent vivement l'Afrique, à savoir celles des mines et de la prolifération des armes légères et de petit calibre. Depuis la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, entrée en vigueur en mars 1999, de nombreux progrès ont été réalisés. La fabrication et l'emploi de ces armes mortelles ont diminué et les stocks et arsenaux ont été détruits. Toutefois, de nombreux pays en Afrique continuent de subir les conséquences désastreuses des millions de mines posées dans le passé. C'est pourquoi la communauté

internationale est appelée à apporter une assistance plus importante et plus rapide aux opérations de déminage et à la réinsertion des populations touchées par ce fléau.

La prolifération illicite des armes légères continue d'entraver les efforts de paix, de sécurité et de développement en Afrique. L'augmentation des activités criminelles, des guerres civiles et du nombre des réfugiés sont le résultat direct de la facilité d'accès à ces armes. En mars dernier, le Kenya a accueilli une conférence régionale sur les armes légères et il est prêt à accueillir une réunion de suivi avant la fin de l'année. Le processus de Nairobi associé aux efforts menés en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe, permettra incontestablement à l'Afrique de contribuer au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, prévue en 2001. Nous espérons que ces efforts seront couronnés de succès dans les régions touchées et permettront d'améliorer la gestion et le contrôle des armes légères.

Ces préoccupations devraient inciter les fabricants et marchands d'armes à mettre un terme au commerce illicite de ces armes. Le Kenya lance un appel en faveur d'une meilleure coordination des efforts menés sur le plan régional afin de favoriser l'échange d'expériences et d'informations. À cet égard, mon pays apprécie vivement la contribution personnelle du Président du processus préparatoire, mon frère et collègue l'Ambassadeur Carlos dos Santos du Mozambique.

Ma délégation s'engage à participer pleinement aux futures discussions et décisions concernant ces questions et toutes autres relatives au désarmement et à la sécurité internationales.

**M. Da Silva (Angola) (*parle en anglais*) :** Au nom de la délégation angolaise, je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour présenter mes chaleureuses félicitations à U Mya Than du Myanmar pour son élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session. Ses qualités de diplomate, sa sagesse et sa connaissance des questions de désarmement le rendent éminemment apte à occuper ce poste. Ma délégation est certaine que, sous sa direction avisée, nos travaux se dérouleront au mieux et seront couronnés de succès. Je tiens également à assurer le

Président de l'appui sans réserve de ma délégation dans l'accomplissement de sa tâche.

J'exprime également la gratitude de ma délégation à l'Ambassadeur Raimundo González pour la compétence et la maîtrise avec lesquelles il a dirigé les travaux de la Première Commission lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale.

Nous nous réunissons en un moment où les initiatives se multiplient, aux niveaux international et régional, pour atteindre nos objectifs. C'est pourquoi nous gardons l'espoir d'une plus grande sensibilisation internationale à la marche en avant vers le désarmement général et complet et vers l'élimination complète des armes nucléaires et autres armes de destruction massive. La fin de la guerre froide a réduit le danger de l'emploi possible de ces armes. Elle a aussi engendré une nouvelle réalité, à savoir qu'il n'est plus nécessaire d'entretenir des arsenaux nucléaires ou des systèmes de sécurité fondés sur des alliances militaires concurrentes et sur des politiques de dissuasion nucléaire.

Nous allons nous pencher sur de nombreuses questions essentielles au maintien de la paix et de la sécurité internationales et au désarmement. Nous sommes saisis d'un grand nombre de documents, et d'autres viendront s'y ajouter. Nous allons examiner et adopter de nombreux projets de résolution. Tout cela n'est pas facile à assimiler en un temps si limité.

À bien des égards le climat actuel sur les plans de la politique et de la sécurité internationales n'est guère satisfaisant. Nous sommes témoins de trop de guerres, de conflits et de crises qui mettent en danger la paix internationale et exigent des solutions urgentes. La persistance d'un climat d'insécurité et d'instabilité dans un grand nombre de régions ne peut être imputée aux seules causes internes. Elle découle également de la faiblesse du régime international de sécurité. Nous reconnaissons que l'efficacité des mesures prises dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales ne dépend pas exclusivement des activités menées par les Nations Unies. Il est nécessaire également que chaque État Membre démontre à nouveau son engagement. Selon nous, l'adoption de mesures aux niveaux national, régional et international, devrait faire partie des engagements pris en vue d'éliminer les menaces à la paix et à la sécurité internationales et de tarir les sources de financement des guerres locales; cela devrait permettre de prévenir des conflits

susceptibles d'entraîner la désagrégation des États. Dans le cas particulier du continent africain, continent le plus touché par le fléau de la guerre, le commerce illicite des diamants a été la principale source du financement des guerres fomentées par certains groupes rebelles ayant pour but de renverser des régimes démocratiquement élus.

Une autre grave question touchant à la sécurité internationale est la circulation et le transfert des armes légères qui arrivent dans les zones de conflit par le canal de groupes rebelles. Cela se passe avec la complicité de certains gouvernements et de réseaux transnationaux du crime organisé. À cet égard, nous soulignons l'importance que revêtent le bon voisinage et l'instauration de relations amicales entre États pour parvenir à régler les problèmes entre États et promouvoir une coopération internationale.

L'absence d'instruments juridiques internationaux capables de contrôler les transactions de ces armes ne fait que stimuler la création de nouveaux marchés d'armes, principalement en Afrique. Cette situation entraîne une augmentation du nombre des conflits et rend leur solution encore plus difficile. Selon les données des Nations Unies, l'impact négatif de ces armes sur les populations civiles est stupéfiant. En effet, elles ont déjà causé plus de morts qu'au cours des deux guerres mondiales réunies.

Les problèmes des « diamants du conflit » et de la prolifération des armes légères revêtent une importance particulière pour l'Angola. C'est par le biais de la vente de diamants extraits illégalement que les rebelles de Jonas Savimbi ont reconstitué leur machine de guerre et entrepris une campagne militaire à grande échelle dans le but de prendre le pouvoir. Cette campagne de guerre s'est traduite par une vague de morts et de destructions et constitue la cause principale de l'instabilité économique en Angola.

Le même scénario se reproduit dans d'autres régions du monde, et en particulier en Afrique. La communauté internationale est de plus en plus consciente de l'importance des pertes en vies humaines causées par les armes légères et de petit calibre, notamment parmi les enfants, les femmes et les membres d'autres groupes vulnérables. Ces armes causent également d'énormes dommages aux biens matériels. Il n'existe pas de cadre juridique permettant de réduire ou d'empêcher l'accumulation excessive et les transferts d'armes légères; c'est pourquoi il est

grand temps que le monde se ressaisisse et s'attaque au problème des armes légères, notamment en établissant une norme internationale qui permettrait d'accroître la transparence en ce qui concerne le commerce illicite des armes légères et de renforcer la législation nationale relative au commerce et à la détention de ces armes.

À cet égard, le Gouvernement angolais soutient pleinement la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères dans tous ses aspects, prévue en 2001. En outre, nous nous félicitons de la décision prise lors de la réunion ministérielle de Carthagène en vertu de laquelle la présidence de la Conférence devrait revenir à l'un des pays les plus touchés par le problème des armes légères et qui s'investissent le plus dans la recherche d'une solution à ce problème. C'est pourquoi nous réaffirmons notre position énoncée dans une déclaration du Mouvement des pays non alignés. Nous appuyons la candidature d'un membre du Mouvement à la présidence de la Conférence de 2001.

J'en viens maintenant à une autre forme d'armes classiques – c'est-à-dire les mines antipersonnel utilisées dans un grand nombre de conflits actuels, nationaux et régionaux. Ces explosifs mutilent et tuent des milliers de personnes chaque année. Mon gouvernement continue de respecter l'engagement auquel il a souscrit d'éliminer les mines terrestres qui déciment notre pays et notre peuple, et ce depuis des années. Nous pensons qu'une interdiction des mines antipersonnel doit être une priorité pour la communauté internationale. Le Parlement angolais, en tant qu'organe législatif compétent, a approuvé la ratification de la Convention d'Ottawa le 25 juillet dernier, et cet instrument est à l'heure actuelle en cours de ratification par le Président angolais.

L'interdiction complète des mines antipersonnel doit être notre objectif à tous. La question des méthodes et moyens permettant de contrôler l'efficacité de l'application du droit humanitaire international, et donc de la Convention d'Ottawa, semble être au cœur des préoccupations de nombreux gouvernements qui, à l'instar de l'Angola, connaissent des situations de conflit armé. L'emploi de mines antipersonnel n'est possible que dans les zones de conflit car ces armes sont fabriquées et livrées sur le terrain, ce qui prouve l'ambiguïté de l'attitude de certains gouvernements à l'égard des principes humanitaires en général. Ces États continuent de fournir des armes à des groupes

armés, comme dans le cas de la belliqueuse UNITA en Angola qui, malgré les résolutions du Conseil de sécurité, continue d'avoir accès au marché des mines antipersonnel.

Bien que les mesures destinées à permettre de contrôler totalement nos frontières nationales et à éliminer les dernières poches de groupes armés criminels aient un impact positif sur la recherche de la paix, elles ne représentent cependant pas la seule possibilité qui nous est offerte de trouver une solution au conflit armé. Nous allons en effet continuer à mettre en oeuvre d'autres mesures visant à garantir l'application du Protocole de Lusaka qui reste, à nos yeux, une base extrêmement valable pour la solution du problème angolais. À cet égard, nous tenons à réaffirmer que nous sommes prêts à réintégrer dans notre société tous ceux qui choisiront d'abandonner l'option de la guerre.

La communauté internationale, et l'Organisation des Nations Unies en particulier, continue d'avoir un rôle actif à jouer dans le processus de rétablissement de la paix en Angola grâce à l'application et au renforcement des sanctions contre les rebelles de Jonas Savimbi. La récente constitution, par le Secrétaire général, d'un mécanisme permettant de contrôler l'application des sanctions contre les rebelles de l'UNITA, conformément à la résolution 1295 (2000) du Conseil de sécurité, contribuera à renforcer la vigilance internationale à l'égard d'éventuelles infractions. Cela permettra de saper le soutien accordé à la rébellion armée en Angola. Nous espérons que tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies coopéreront avec ce mécanisme.

L'élimination complète des armes nucléaires constitue la pierre angulaire de la paix et de la sécurité internationales. Bien que nous ne soyons pas satisfaits de l'état actuel des choses, nous n'avons pas d'autre choix que de continuer à oeuvrer au renforcement du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, d'insister pour que tous les États deviennent parties à cet instrument et pour que les États dotés d'armes nucléaires travaillent plus assidûment à la réalisation de notre objectif: un XXI<sup>e</sup> siècle sans armes nucléaires. Les États parties au TNP se sont engagés à éliminer les armes nucléaires de deux manières, d'une part pour les États non dotés d'armes nucléaires, en renonçant à mettre au point de telles armes; d'autre part, pour les États dotés d'armes

nucléaires, en procédant à la réduction et à l'élimination de leurs stocks.

Ma délégation se félicite de l'adoption par consensus, le 19 mai dernier, du Document final de la Conférence d'examen 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette conférence, présidée par l'Algérie, a permis de renforcer le régime énoncé dans le Traité et a réaffirmé les décisions et résolutions adoptées lors de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995 des Parties au Traité. Les « principes et objectifs » de la non-prolifération et du désarmement nucléaire adoptés lors de cette conférence intègrent l'idée d'un désarmement nucléaire et se réfèrent explicitement à l'élimination totale des armes nucléaires en tant qu'objectif de la communauté internationale. Nous restons persuadés que le TNP est, et continuera d'être, la clef de voûte du désarmement nucléaire. L'universalité et la pleine mise en oeuvre du Traité sont des éléments indispensables à la consolidation du régime de cet instrument.

L'Angola est favorable à la création de zones exemptes d'armes nucléaires car elles contribuent de façon importante à la réalisation de l'objectif d'un monde libéré des armes nucléaires. Elles jouent un rôle essentiel dans le renforcement du régime international de la non-prolifération nucléaire et dans la réalisation des objectifs complets de désarmement nucléaire. Nous sommes satisfaits de constater qu'aujourd'hui les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga, de Bangkok, de Pelindaba et sur l'Antarctique ont eu pour résultat de libérer l'hémisphère Sud tout entier du spectre des armes nucléaires.

Les zones exemptes d'armes nucléaires sont à considérer comme un exemple à suivre et devraient permettre de donner davantage d'élan au processus de désarmement nucléaire et au renforcement du régime de la non-prolifération. Les cinq zones exemptes d'armes nucléaires ont incontestablement imprimé dans la conscience publique internationale l'image d'une planète dont plus de la moitié de la surface est déjà libérée du fléau des armes nucléaires. Il est important que tous les États parties et les signataires des Traités explorent et mettent place de nouveaux moyens permettant de renforcer leur coopération et d'encourager les autorités compétentes du Traité à leur fournir l'assistance voulue pour faciliter la réalisation des objectifs qu'ils se sont fixés.

La responsabilité du désarmement nucléaire incombe à la communauté internationale dans son ensemble. Par ailleurs, il est incontestable que les États dotés d'armes nucléaires doivent assumer la plus grande part de cette responsabilité. À cet égard, les mesures de réduction nucléaire prises par les deux plus puissants États dotés d'armes nucléaires, les États-Unis et la Fédération de Russie, revêtent une importance considérable. L'Angola se félicite des mesures prises à ce jour par ces deux États et leur demande de mettre en oeuvre sans délai le Traité sur de nouvelles réductions et limitation des armements stratégiques offensifs (START II) et d'entamer des négociations sur START III le plus rapidement possible. Étant donné que le désarmement nucléaire est une question touchant le monde entier, les États non dotés d'armes nucléaires ont le droit légitime d'être informés des progrès réalisés et des efforts menés dans ce domaine.

Je réaffirme la ferme conviction du Gouvernement d'Angola que le désarmement ne peut se faire qu'en prenant des mesures fermes et concrètes. J'espère sincèrement que des discussions constructives et fructueuses seront engagées dans ce sens à la présente session de la Première Commission.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Bulgarie, l'Ambassadeur Petko Draganov, qui va présenter le rapport de la Conférence du désarmement.

**M. Draganov** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens en premier lieu à vous présenter mes plus chaleureusement félicitations pour votre élection au poste de Vice-président de la Première Commission et à vous souhaiter tout le succès dans l'exercice de vos fonctions. C'est également une source de satisfaction que de voir un membre actif de la Conférence du désarmement à la présidence de cet important organe. Soyez assuré de notre coopération et de notre appui sans réserve. Mes félicitons s'adressent également aux autres membres du Bureau qui vous assistent dans votre tâche.

Je prends la parole en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement pour présenter à la Première Commission le rapport de la Conférence sur ses travaux au cours de la session de l'an 2000. Ce rapport fait l'objet du document A/55/27, dont la Commission est saisie.

Comme on peut le voir à la lecture du rapport et des documents officiels, la session 2000 de la



Conférence du désarmement n'a pas pu procéder, une fois encore, à un examen de fond des questions inscrites à son ordre du jour. Malgré les efforts conjugués des Présidents successifs de la Conférence tout au long de la session, le consensus sur un programme de travail n'a pu être atteint en raison des divergences de vues persistantes et des priorités à attribuer aux différents points de l'ordre du jour de la Conférence.

La Conférence n'a par rétabli ou constitué de mécanismes au titre des points précis de son ordre du jour. Pendant la session, un certain nombre de délégations, ainsi que des groupes de délégations, ont réitéré ou élaboré plus avant leurs positions sur l'organisation des travaux de la Conférence. En outre, des consultations intensives ont conduit à plusieurs propositions présentées par les Présidents de la Conférence du désarmement afin de réunir le consensus à cet égard, ce qui aurait permis à la Conférence de commencer ses travaux de fond.

Les Présidents successifs ont conduit leurs consultations sur l'hypothèse qu'un accord général existait sur tous les éléments de l'organisation des travaux, à l'exception de deux questions non réglées, c'est-à-dire le désarmement nucléaire et la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ce dernier point paraissant moins problématique que le premier. Par conséquent, l'essentiel de l'attention et des efforts se sont concentrés sur la façon de parvenir au consensus sur les mécanismes et les mandats appropriés pour traiter de ces deux questions en suspens.

Vers la fin de la session 2000, se fondant sur les efforts des précédents Présidents, l'Ambassadeur Amorim du Brésil a avancé une proposition qui, entre autres, avait trait à ces problèmes. La proposition envisageait de créer un comité spécial pour traiter du désarmement nucléaire et de l'échange d'informations et de vues sur des mesures concrètes pour une action progressive et systématique afin d'atteindre cet objectif. En ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la proposition prévoyait la création d'un comité spécial pour traiter de cette question et examiner et identifier les éléments importants ou les propositions pouvant inclure des mesures propres à consolider la confiance ou la transparence, des principes généraux, des engagements au traité et l'élaboration d'un régime capable de prévenir une course aux armements dans l'espace.

Cette proposition a été unanimement considérée comme une base pour de nouvelles consultations intensives. En conséquence, la Conférence m'a demandé, ainsi qu'au prochain Président, l'Ambassadeur Westdal du Canada, de conduire des consultations intensives durant la période intersessions et de faire, si possible, des recommandations qui pourraient faciliter le commencement rapide des travaux sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour en 2001, compte tenu du large appui reçu par la proposition avancée par l'Ambassadeur Amorim.

L'inertie prolongée de la Conférence du désarmement, dont les travaux ont trait aux questions de sécurité les plus exigeantes du globe, est une source de préoccupation pour tous ses membres. Les problèmes que connaît la Conférence reflètent un phénomène beaucoup plus vaste qui concerne la définition des priorités internationales communes dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement dans l'ère d'après guerre froide. Les efforts concertés de la communauté internationale en vue d'instaurer un climat politique plus propice et un esprit de compromis afin de trouver une solution aux problèmes mondiaux au tournant du millénaire, seront cruciaux pour surmonter l'impasse actuelle où se trouve la Conférence et pour lui permettre de fonctionner en tant qu'unique instance multilatérale de négociations sur les questions de désarmement. J'espère vivement que la présente session de l'Assemblée générale fournira l'élan nécessaire pour qu'il en soit ainsi.

Pour terminer, je tiens à exprimer ma sincère gratitude au Secrétaire général de la Conférence, M. Vladimir Petrovsky, à l'adjoint du Secrétaire général de la Conférence, M. Abdelkader Bensmail, ainsi qu'à leur petite équipe hautement qualifiée et dévouée pour leur appui et leur aide remarquables à la Conférence du désarmement.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) :  
Nous avons ainsi épuisé la liste des orateurs.

Avant de lever la séance, je voudrais rappeler à la Commission que la date limite pour la présentation des projets de résolution est fixée au 13 octobre, à 18 heures. À cet égard, la Présidence demande que les projets de résolution traditionnels et ceux ayant une incidence financière soient présentés aussi rapidement que possible.

*La séance est levée à 16 h 50.*